

19 déc 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 décembre 2003](#)

Traitement des toxicomanes via méthadone

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au traitement des toxicomanes par traitement de substitution, dont notamment la méthadone.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au traitement des toxicomanes par traitement de substitution, dont notamment la méthadone.

Ce projet vise à autoriser la prescription de méthadone, par des médecins, à des patients toxicomanes. Ce médicament a pour effet d'estomper les effets du sevrage de drogues. Le projet prévoit de rendre anonyme les données relatives aux patients et aux médecins traitants. Il met en œuvre, par ailleurs, les principes suivants :- les médecins qui prennent en charge des traitements de substitution par la méthadone doivent être formés et engagés dans une formation continue ;- une structure d'accompagnement psycho-social doit être disponible pour les cas à risque élevé de récurrence ;- le nombre de patients par médecin doit être limité ;- les données du patient doivent être enregistrées par le médecin responsable du traitement de substitution ; elles doivent être collectées dans un but épidémiologique et dans un but d'évaluation de qualité globale du traitement de substitution ;- il faut pouvoir suspendre l'activité en matière de traitement de substitution d'un médecin, qui ne répond pas aux conditions ayant pour objet la garantie de la qualité des traitements, ou qui entretiendrait des toxicomanies par l'intermédiaire de ses prescriptions ;- les commissions médicales provinciales et l'inspection de la pharmacie doivent jouer leur rôle spécifique, notamment en matière de contrôle de la prescription des stupéfiants. Le projet a été transmis au Conseil d'Etat, pour avis dans les trente jours

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe